

Profitez de nos honoraires réduits avec tout le professionnalisme de notre cabinet

Les montants sont exprimés en TTC (TVA Comprise au taux de 20 %)

Montant honoraires Plafonnés*

Ils comprennent en autres les prestations de visites, de négociation, constitution dossier de vente, signature compromis de vente et séquestre.

BARÈME HONORAIRES MAXIMUMS TRANSACTIONS APPLICABLE AU 01 AVRIL 2022

Pourcentage d'Honoraires *

De 0 € à 50 000 €	8 % TTC
De 50 001 à 100 000 €	5 % TTC
De 100 001 à 300 000 €	4.5 % TTC
+ de 300 001 €	4 % TTC